

Versys insecticide

fiche technologique

Coupez court aux dommages causés par les pucerons et les aleurodes dans les fruits et les légumes.

- Suppression rapide et prolongée des pucerons et des aleurodes
- Inhibition efficace de l'activité trophique pour réduire les dommages et la propagation des maladies
- Suppression d'insectes qui pourraient avoir développé une tolérance à d'autres insecticides
- Sûr pour les insectes prédateurs et parasites utiles

Matière active

Afidopyropène – groupe 9D

Type de formulation

Liquide

Une caisse contient

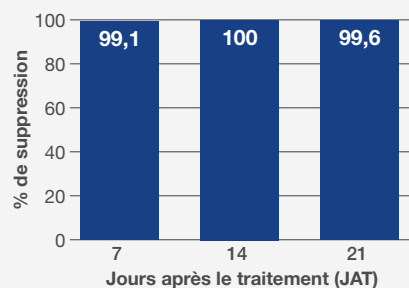
4 bidons de 405 ml

Entreposage

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, dépourvu de drain.

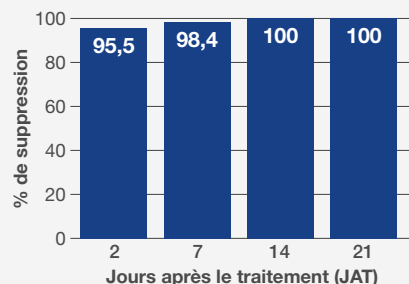
Entreposer à l'écart des aliments, des moulées, des semences et des engrais.

Versys sur les pommes pour la suppression du puceron vert du pommier



Source: Essais BASF, 2018

Versys sur les fruits à noyau pour la suppression du puceron noir du cerisier



Source: Essais BASF, 2018

L'insecticide Versys^{MC} supprime tous les stades biologiques des ravageurs précisés dans ces cultures. Commencer les applications lorsque les seuils d'intervention recommandés localement sont atteints.

Cultures	Ravageurs	Doses d'emploi
Brassicacées ¹	Puceron du chou, puceron vert du pêcher	0,1 L/ha (40,5 ml/acre)
	Aleurode du tabac, aleurode argenté	0,35 à 0,5 L/ha (142 à 202 ml/acre)
Cucurbitacées ¹	Puceron du melon, puceron vert du pêcher	0,1 L/ha (40,5 ml/acre)
	Aleurode du tabac, aleurode argenté	0,35 à 0,5 L/ha (142 à 202 ml/acre)
Légumes-fruits ¹	Puceron vert du pêcher, puceron de la pomme de terre	0,1 L/ha (40,5 ml/acre)
	Aleurode du tabac, aleurode argenté	0,35 à 0,5 L/ha (142 à 202 ml/acre)
Légumes-feuilles ¹	Puceron vert du pêcher, puceron de la pomme de terre, puceron de la laitue	0,1 L/ha (40,5 ml/acre)
	Aleurode du tabac, aleurode argenté	0,35 à 0,5 L/ha (142 à 202 ml/acre)
Légumes pétioles ¹	Puceron vert du pêcher, puceron de la pomme de terre, puceron de la laitue	0,1 L/ha (40,5 ml/acre)
	Aleurode du tabac, aleurode argenté	0,35 à 0,5 L/ha (142 à 202 ml/acre)
Légumes-tubercules et légumes-cornes ¹	Puceron vert du pêcher, puceron de la pomme de terre	0,1 L/ha (40,5 ml/acre)
	Aleurode du tabac, aleurode argenté	0,35 à 0,5 L/ha (142 à 202 ml/acre)
Fruits à pépins ²	Puceron rose du pommier, puceron vert du pommier	0,1 L/ha (40,5 ml/acre)
Fruits à noyau ³	Puceron rouillé du prunier, puceron noir du cerisier, puceron farineux du prunier	0,1 L/ha (40,5 ml/acre)
Noisettes ³	Pucerons du pacanier, puceron jaune du pacanier, puceron du noisetier	0,1 L/ha (40,5 ml/acre)

¹ Ne pas appliquer plus de 1,25 L/ha (506 ml/acre) par année.

² Ne pas appliquer plus de 0,5 L/ha (202 ml/acre) par année.

³ Ne pas appliquer plus de 0,2 L/ha (81 ml/acre) par année.

BASF
We create chemistry

Volume d'eau

Épandage au sol

100 L/ha (10 gal/acre) minimum (couverture complète requise)

Séquence du mélange

1. Remplir la cuve du pulvérisateur propre à moitié d'eau propre et démarrer l'agitation.
2. Ajouter la quantité requise de Versys et poursuivre l'agitation jusqu'au mélange complet.
3. Si on utilise un produit d'association, ajouter la quantité appropriée tout en agitant.
4. Après l'utilisation, nettoyer la cuve du pulvérisateur.

Conseils d'application

Il est recommandé d'utiliser des volumes d'eau supérieurs pour assurer une couverture complète et uniforme.

Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle par rafales.

Ne pas faire plus de deux traitements consécutifs avec l'insecticide Versys avant d'alterner avec un insecticide efficace offrant un mode d'action différent.

Délai d'attente avant la récolte

7 jours après l'application pour les fruits à pépins, les fruits à noyau, les noisetiers, les légumes-tubercules et les légumes-cormes.

Cultures subséquentes**0 mois après le traitement (même saison)**

Légumes-fleurs et légumes pommés du genre *Brassica*, cucurbitacées, légumes-fruits, légumes-feuilles, soja, légumes-tubercules et légumes-cormes (y compris les pommes de terre), légumes-racines.

2 mois après le traitement

Toutes les autres cultures qui ne figurent pas sur l'étiquette lorsque la dose maximale saisonnière est de 0,22 L/ha (89,03 ml/acre).

4 mois après le traitement

Toutes les autres cultures qui ne figurent pas sur l'étiquette lorsque la dose maximale saisonnière est de 1,25 L/ha (505,86 ml/acre).

Mélanges en cuve

Communiquez avec le Service à la clientèle **AgSolutions**^{MD} ou avec votre représentant BASF pour plus d'information sur les mélanges en cuve potentiels.

Pour plus d'information

Appelez le Service à la clientèle **AgSolutions** au 1-877-371-BASF (2273) ou visitez **agsolutions.ca**.

Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette.

AgSolutions est une marque déposée; et INSCALIS, et VERSYS sont des marques de commerce de BASF; toutes sont utilisées avec autorisation par BASF Canada Inc.
© 2019 BASF Canada Inc.